



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Coordination de l'Action Territoriale

Affaire suivie par Magaly OLIVIER
Service juridique interministériel et des procédures environnementales
Mission environnement et aménagement
Tél : 02 32 78 28 18
Mél : pref-utilite-publique@eure.gouv.fr

Évreux, le - 1 JUIN 2023

Monsieur,

Vous avez été désigné par le président du tribunal administratif de Rouen, en qualité de commissaire-enquêteur, pour effectuer une enquête publique sur la demande du président de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération, relative au projet d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté Normandie Parc Sud.

Conformément à l'article L123-15 du code de l'environnement, vous disposez d'un délai de trente jours pour remettre votre rapport de vos conclusions motivées à l'issue de l'enquête publique. Un délai supplémentaire peut toutefois être accordé, après avis du responsable du projet.

À cet effet, vous avez sollicité, par mail du 24 mai 2023, un délai supplémentaire de 15 jours afin de permettre au maître d'ouvrage d'apporter des réponses complètes aux observations du public.

Je vous informe que j'ai décidé de réserver une suite favorable à votre demande.

Par conséquent, votre rapport et conclusions motivées devront me parvenir avant le 26 juin 2023.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
le chef de service

Nadir MILIANI

Monsieur ALLAIRE Jean-Pierre
Commissaire-enquêteur